

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes Mellois en Poitou
2, Place de Strasbourg
CS 60048
79500 Melle
accueil@melloisenpoitou.fr
05.49.29.02.90

B - Identification du titulaire du marché public

Nom, prénom : Mme BOUILLET Anne, Directrice Régionale _____

☐ Agissant en mon nom personnel

Siège social _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Immatriculé à INSEE : _____

N° identité d'établissement (SIRET) : _____

Code d'activité économique principale (APE) : _____

N° d'inscription au registre au commerce : _____

☒ Agissant au nom et pour le compte de (intitulé complet et forme juridique de la société) : SULO France SAS

Siège social : Bâtiment B – 3, rue Garibaldi – CS 20006 - 69800 SAINT PRIEST CEDEX – Tél : 04 72 76 77 96 –

Fax : 04 72 76 77 64

Etablissement exécutant la prestation : ZA de la Morandière - 35220 Saint Jean sur Vilaine - Fax : 02.99.31.06.16

Téléphone : 02.99.31.04.34 - Courriel : celluleao.env@sulo.com et/ou Secretariat-drouest@sulo.com

Immatriculé à INSEE : 611 92 004 1030 _____

N° identité d'établissement (SIRET) : 778 151 944 01120 _____

Code d'activité économique principale (APE) : 2222 Z _____

N° d'inscription au registre au commerce : RCS Lyon 778 151 944 le 14/04/1989 _____

C - Objet du marché public

☒ **Objet du marché public :**

Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet l'achat de bacs roulants d'ordures ménagères et de collecte sélective.

? Date de la notification du marché public : 26 février 2021

? Durée d'exécution du marché public : 2 ans

? Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 600 000 € HT (montant maximum de l'accord-cadre)
- Montant TTC : 720 000 € HT (montant maximum de l'accord-cadre)

Le montant des prestations pour l'accord-cadre est défini comme suit :

Montant Minimum	Montant Maximum
35 000€ HT	600 000€ HT

D - Objet de l'avenant

? **Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet :

1 - Augmentation du montant maximum de l'accord-cadre

Conformément à l'article L2194-1-2° du Code de la commande publique le marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires.

En l'espèce, le déploiement du mode de collecte nécessite d'acheter des bacs supplémentaires.

De modifier le montant maximum de l'accord-cadre en l'augmentant de 300 000 € HT (+50%).
 Le nouveau montant maximum de l'accord-cadre est de 900 000 € HT.

2 - Clarification d'une hétérogénéité subsistante entre l'acte d'engagement et le bordereau des prix unitaires

De clarifier l'hétérogénéité subsistante entre l'acte d'engagement et le bordereau des prix unitaires (BPU) comme suit :

Les livraisons sont facturées à la Communauté de communes Mellois en Poitou.

Pour rappel, le prix pour la livraison d'un camion complet est de 1252,00 € HT.

3 - Modification des prix du bordereau des prix unitaires

Conformément à l'article R2194-5 du Code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

En l'espèce, le marché est impacté par la flambée des prix des matières premières (plastique PEHD, carburant).

Le titulaire alerte sur le fait que le marché conclu à prix fermes ne permet pas d'absorber une telle hausse des prix, bouleversant ainsi l'économie générale du contrat. Ainsi, l'entreprise sollicite lors de son rendez-vous commercial du 14 juin 2022 et dans son courriel du 7 juillet 2022 (cf. annexe 1) une hausse sur les tarifs négociés.

Lors de la conclusion du marché, une telle hausse était imprévisible.

Il est décidé par le présent avenant :

- D'une part, d'accepter le nouveau bordereau des prix unitaires du titulaire (cf. annexe 2). La modification des prix est applicable au 14 juin 2022.

La modification des prix est valable uniquement sur les bacs, les prix du transport étant bloqués.
 Le coefficient de révision des prix applicable sur les bacs est le suivant : 1,3042

Pour les commandes suivantes, application du coefficient de révision sur les bacs selon une formule de révision (maintien du gel du prix du transport).

- D'autre part, d'insérer une formule de révision des prix sur la base d'un indice.
 Les révisions de prix auront lieu pour les bacs, sur demande de l'entreprise, les :
 - 3 octobre 2022 ;
 - 3 janvier 2023.

L'article 4 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) est réécrit intégralement comme suit :

4.1 Caractéristiques des prix pratiqués

Les prix de l'accord-cadre sont fermes pendant la première année. Ils pourront ensuite être actualisés à compter du 3 octobre 2022.

Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement et du BPU.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

4.2 Modalités de variation des prix

Les prix sont révisibles à la hausse ou à la baisse et sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédent la date limite de remise des offres soit le mois de novembre 2020 ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Le titulaire s'engage à faire parvenir au Pouvoir adjudicateur (service de la commande publique : contact.marchespublics@melloisenpoitou.fr) son nouveau tarif et son catalogue au plus tard 15 jours avant la date de révision du marché.

Dans le cas où le fournisseur ne présenterait pas ses nouveaux tarifs dans les délais demandés, les tarifs de la 1^{ère} période ou de la période précédente seront reconduits pendant la nouvelle période d'exécution de l'accord-cadre.

Les prix sont révisés périodiquement, à compter du 3 octobre 2022 (= première révision, soit envoi des nouveaux tarifs au plus tard le 19 septembre 2022), dans la limite de la formule de révision suivante :

$$0,15 + 0,85 (0,5 (\text{MATIERE}) + 0,3 (\text{SALAIRES}) + 0,05 (\text{GASOIL}) + 0,15 (\text{Frais services Divers}))$$

Indices	
Matière Plastique	Indice de ICIS, HDPE injection Index Indice Le Moniteur, 010534606 (Matières plastiques sous formes primaires)
Salaires	Indice INSEE ICHT-IME (Indice mensuel du coût horaire du travail révisé, salaires et charges dans l'Industrie mécanique et électrique – source le Moniteur)
Gasoil	Indice 1870 (source le Moniteur) Maintien du gel du prix du transport
Frais Services Divers	Indice Le Moniteur FSD 1

? Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 300 000 € HT
- Montant TTC : 360 000 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant : 50%

Nouveau montant maximum de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 900 000 € HT
- Montant TTC : 1 080 000 € HT

Annexe 1 – Courriel du 7 juillet 2022 (ci-dessous, pages 5 et 6)

Nolwenn CREVENNA

De: BOISSEAU, Catherine <catherine.boisseau@sulo.com>
Envoyé: jeudi 7 juillet 2022 12:36
À: Fabienne BRUNETEAU
Cc: Nolwenn CREVENNA; Emeline TERRASSON; Sandie BIROT
Objet: RE: Marché Mellois en Poitou : hausse des coûts matières & énergie
Pièces jointes: 2022 06 14 - Mellois79 - Impacts Hausse Prix Matières.pdf

Bonjour Madame Bruneteau,

Nous avons bien reçu votre commande et vous en remercions.

Notre courrier d'avril dernier vous indiquait que nous subissions depuis un an des hausses successives des prix des matières premières et de l'énergie, hausses qui se sont fortement accentuées depuis le début du conflit en Ukraine. De nombreuses actions ont été menées pour contenir cette hausse mais nous faisons désormais face à des difficultés.

Le marché qui nous lie ne prévoyant pas de révision de prix, le tarif appliqué nous conduit à un déficit dans l'exécution de ce contrat. A titre d'information, une simulation appliquée à une révision de prix habituellement inscrite dans des marchés identiques fait apparaître une hausse de 30% entre janvier 2021 et juin 2022 (qui est depuis passée à 36% en juillet).

Face à cette situation, notre direction a demandé à nos sites industriels de mettre en suspens la fabrication des bacs.

En 1 an et demi, les indices représentatifs des principaux composants de nos bacs ont fortement augmenté : 55 % pour le plastique, 53% pour le gazole et 40% pour les frais et services divers.

Je vous transmets en pièce jointe une analyse plus détaillée de l'impact de ces hausses sur notre marché.

Je me tiens bien entendu à votre disposition pour poursuivre notre échange et étudier quelle solution peut-être rapidement mise en application pour débloquer au plus vite votre commande dont la livraison est attendue pour la semaine 37. Je suis disponible pour une rencontre dans vos locaux lundi et mardi prochains mais aussi en visio si vous le préférez.

Dans l'attente de votre retour,

Cordialement

Catherine BOISSEAU

Responsable Commerciale



SULO France SAS

Direction Régionale Ouest

ZA de la Morandière – 35150 Saint Jean sur Vilaine

mob: +33 6 65 66 58 73

email: catherine.boisseau@sulo.com

De : Fabienne BRUNETEAU <fabienne.bruneteau@melloisenpoitou.fr>

Envoyé : mardi 5 juillet 2022 09:23

À : BOISSEAU, Catherine <catherine.boisseau@sulo.com>

Cc : Nolwenn CREVENNA <nolwenn.crevenna@melloisenpoitou.fr>; Emeline TERRASSON <emeline.terrasson@melloisenpoitou.fr>; Sandie BIROT <sandie.biro@melloisenpoitou.fr>

Objet : Marché Mellois en Poitou : hausse des coûts matières & énergie
Importance : Haute

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le 20/09/2022

SULO

ID : 079-200069755-20220908-B08_09_2022_05-DE

ATTENTION : Ce mail provient de l'extérieur de SULO. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Madame Boisseau,

Lors de l'entretien du 14 juin 2022, vous avez bien voulu me faire part de vos difficultés à la fois d'approvisionnement et d'augmentation des prix fournisseurs dans l'exécution du marché n°2020ENV06 notifié le 22 février 2021 ayant pour objet l'achat de bacs roulants.

Afin de pouvoir, au mieux, prendre en compte ces demandes, dans le cadre du marché en cours, je vous remercie de bien vouloir me retourner votre demande par courrier mail ainsi que les pièces justificatives nécessaires. Dès réception, nous analyserons votre demande et vous recontacterons au plus vite pour adopter une stratégie commune.

L'enjeu étant de pouvoir prendre en compte vos difficultés à compter du 1^{er} juin 2022.

Cordialement

Fabienne Bruneteau
Responsable service collectes



Direction de la prévention et gestion des déchets
32, route de Beausoleil
79500 MELLE
T 05 49 27 56 79
www.melloisenpoitou.fr 

Faites un geste pour la planète, n'imprimez ce message que si nécessaire, et en utilisant la fonction recto-verso.

Annexe 2 – Nouveau bordereau des prix unitaires applicable au 14 juin 2022

Bordereau des prix unitaires			
	Montant unitaire en euros HT	TVA	Montant unitaire en euros TTC
Bacs 120L verre avec opercule	35,47 €	7,09 €	42,56 €
Bacs 120L ordures ménagères ou tri sélectif des emballages	20,35 €	4,07 €	24,42 €
Bacs 240L ordures ménagères ou tri sélectif des emballages	28,04 €	5,61 €	33,65 €
Bacs 360l ordures ménagères ou tri sélectif des emballages	46,30 €	9,26 €	55,56 €
Bacs 660l ordures ménagères ou tri sélectif des emballages	114,64 €	22,93 €	137,57 €
Bacs 770l ordures ménagères ou tri sélectif des emballages	118,29 €	23,66 €	141,95 €
Bacs 1000l ordures ménagères ou tri sélectif des emballages	194,33 €	38,87 €	233,20 €
Option : marquage permanent du logo	0,39 €	0,08 €	0,47 €
Option : marquage permanent numéro de série	0,39 €	0,08 €	0,47 €
Prix pour la livraison d'un camion complet	1 252,00 €	250,40 €	1 502,40 €
Insonorisation Roues	0,26 €	0,05 €	0,31 €
Insonorisation plots 2R	0,52 €	0,10 €	0,63 €
Insonorisation plots 4R	0,91 €	0,18 €	1,10 €
Serrure auto à clé triangulaire	18,91 €	3,78 €	22,69 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Anne BOUILLET, Directrice Régionale		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)